



PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 AVRIL 2026

Lieu : Salle polyvalente de Neuvy sur Loire

Approbation du PV de la séance du 26 Février 2026

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation du Secrétaire de Séance,
- 2/ Installation des Conseillers Communautaires,
- 3/ Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 février 2026,
- 4/ Election du Président,
- 5/ Détermination de la composition du Bureau Communautaire : nombre de Vice-Présidents et des autres membres,
- 6/ Election des Vice-Présidents et des éventuels autres membres,
- 7/ Lecture de La Charte de L'Elu local.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit – Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU -M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY – M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJILAT – Mme Isabelle DENIS - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – Mme Béatrice LAMOUREUX – M. Gervais MARS – M. Marc MELEZIEUX-DEHON - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL – Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Raphael PLANTIER – M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. DELLAMAGGIORE Eric remplacé par Mme POT Virginie

Membres ayant donné pouvoir : M. Mickael SAMSON à Mme Anne-Marie CHENE
M. MURAT Sébastien à Mme Agathe PERNOLLET
Mme Caroline FREGEAI à M. Anthony GUIMARD
M. Denis REBY à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire

Aussi, M. VANDARD déclare la séance d'installation du conseil communautaire de Cœur de Loire ouverte à 18h35.

Désignation du secrétaire de séance

Il appartient à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. VANDARD : « Nous pouvons procéder réglementairement par élection, ou je vous propose d'utiliser la coutume et donc de désigner le benjamin de l'assemblée, soit **Monsieur Bertrand FLANDIN**.

Etes-vous d'accord pour la désignation de Monsieur Bertrand FLANDIN ? »

A l'unanimité des membres de l'assemblée, M. Bertrand FLANDIN est désigné secrétaire de séance.

Installation des Conseillers Communautaires

M. VANDARD : « Le 22 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vais procéder à l'appel, je demande donc à chacun de répondre à l'appel de son nom :

ROUSSEL	Françoise
CASTILLE	Eric
CHAUVEAU	Benoit
TIXIER-MAUDRY	Sandra
RAPEAU	Patrick
TISSIER	Christophe
FOURNO	Frédérique
BONNET	Yannis
LEROY	Martine
CASSERA	Frédéric
BAROCHE-LAFFRAT	Josiane
PONSONNAILLE	Patrick
COQUERY	Anne-Marie
HERNANDO	Bruno
SOULOY	Christel
GUIGNEMENT	Christophe

TABBAGH-GRUAU	Carole
COLONEL	Xavier
GUIBLIN	Christine
M. REBY Denis excusé a donné pouvoir à M. BONNET Yannis	
GUIMARD	Anthony
Mme FREGEAI Caroline excusé a donné pouvoir à M. GUIMARD Anthony	
VANDARD	Raymond
BOUJLILAT	Hicham
DENIS	Isabelle
VERNEAU	Michel
COUSIN	Marie-Christine
PERNOLLET	Agathe
M. MURAT Sébastien excusé a donné pouvoir à Mme PERNOLLET Agathe	
LAMOUREUX	Béatrice
MARS	Gervais
MALEZIEUX-DEHON	Marc
GILOT	Bernard
CHENE	Anne-Marie
BONDEUX	Patrick
SERRE	Corinne
FLANDIN	Bertrand
BEAUVAIS	Thierry
KNOPP	Pascal
CROTTET FIGEAT	Françoise
MASI	Benjamin
LIÉBARD	Nathalie
MICHEL	Manuel
CHAPUIS	Stéphanie
RAMEAU	Isabelle
VANNIER	Nicolas
VERNAUX	Jocelyne
PLANTIER	Raphaël

M. SAMSON Mickael excusé a donné pouvoir à Mme CHENE Anne-Marie	
ETIENNE	Christian
RAVET	Yves
COINTAT	Sylvain
M. DELLAMAGGIORE Eric excusé est remplacé par Mme POT Virginie	

Nombre membres composant le conseil communautaire : 53

Nombre de membres présents : 49

Nombre de pouvoirs : 4

Quorum requis : 25

Le Conseil communautaire étant déclaré complet et le quorum étant atteint la séance peut valablement se tenir.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 février 2026

M. VANDARD : « Avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 février dernier ? »

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Election du Président

M. VANDARD : « Le Président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Nul ne peut être Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Je vous rappelle que vous pouvez faire acte de candidature à tout moment et que ne seront pas pris en compte, dans les suffrages exprimés, les votes blancs (bulletin dépourvu de tout nom de candidat) et les votes nuls (bulletin déchiré ou annoté).

Les opérations de vote ne nécessiteront pas votre déplacement : deux agents communautaires circuleront dans les rangs afin de vous permettre de déposer votre bulletin plié en 4 dans l'urne et apposer votre signature sur la feuille d'émargement.

Des bulletins sont à votre disposition sur vos tables. Vous voudrez bien le cas échéant indiquer le nom du candidat.

Ces modalités seront les mêmes pour chaque élection.

Pour le bon déroulement du scrutin je serai assisté par le secrétaire de séance ainsi que par des agents communautaires.

Qui est candidat à la fonction de Président de la Communauté de Communes ?

Sont candidats : M. Hicham BOUJLILAT
M. Sylvain COINTAT

J'invite chaque candidat à prendre la parole 10 minutes maximum et nous allons procéder par ordre alphabétique si personne n'y voit d'inconvénient :

M. VANDARD donne la parole à M. BOUJLILAT :

M. BOUJLILAT : « Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues et j'en profite aussi pour saluer mes chers anciens collègues qui nous font plaisir de se joindre à nous dans le public, également je tiens à saluer aussi la présence de la presse et à adresser à un message de solidarité au groupe Centre France au Régional de Cosne et du Charitois, au journal du Centre qui connaissent une situation assez compliquée et si ce genre de manifestations de moments sont bien couverts c'est aussi grâce à cette presse que je tenais à saluer en préambule. Alors, j'ai l'honneur de vous soumettre à ma candidature à la présidence de notre communauté de communes Coeur de Loire, je vous propose une candidature de consensus, de l'écoute et de la transparence. En aucun cas, que les choses soient claires, il s'agit d'une candidature en opposition à quoi que ce soit ou à qui que ce soit car ce qui doit nous motiver c'est une vision à partager, une gouvernance à fixer, la transparence et la confiance entre nous, le consensus, l'écoute l'acceptation et la prise en compte des avis et des points de vue différents. Chaque commune quelle que soit sa taille doit se sentir respectée, écoutée, entendue et percevoir l'intérêt de la communauté de communes. Cela s'entend aussi pour chaque élu communautaire, qu'il soit maire ou non pour cela l'équilibre est nécessaire et c'est cet équilibre que je veux garantir. Je suis élu depuis 2008 à la ville de Cosne, à la communauté de communes Loire et Nohain dont j'ai été vice-président et mis en place l'agence de développement économique du bassin de Cosne, l'office de tourisme dans sa structuration actuelle puis la fusion à Loire Vignoble et Nohain, à Coeur de Loire donc pour fonction locale je suis par ailleurs élu régional depuis 2015, Président de la majorité régionale du Président de Région avec qui j'étais d'ailleurs cette journée avant de vous rejoindre et j'en profite car il m'a demandé de vous saluer.

Voilà sommairement pour mon parcours d'élu, je suis en fait un des plus jeunes, pas le plus jeune, tu peux en profiter Bertrand, un des plus jeunes de notre instance mais probablement peut-être un des plus expérimentés alors sur ce qui motive ma candidature, d'abord je veux souligner que beaucoup a été fait sous les mandats précédents, il y a l'ancien président de la Communauté de Communes, M. Alain DHERBIER, ici présent, pour essayer d'absorber la fusion de nos trois anciennes communautés de communes aux histoires aux orientations différentes, des chantiers lancés en cours comme la crèche nos services publics communautaires préservés, d'autres émergents comme le début du travail sur la mobilité, la refonte de notre schéma d'aménagement de notre territoire qui s'appelle le Schéma de Cohérence Territoriale, vous verrez, il va impacter l'ensemble des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes donc il faudra d'ailleurs y apporter une attention particulière. Ça étant dit je souhaite appuyer ma candidature sur six points :

1 - sur ce que sur qui nous sommes car notre communauté de communes ne dispose pas de compétences clairement définies dans des statuts, nos centres sociaux sont pas gérés de la même façon, nous faisons un bout de santé, un bout de culture, nous soutenons des associations et pas d'autres, la redéfinition de ce que notre communauté de communes doit faire ou pas est de mon point de vue primordiale dans un contexte budgétaire inquiétant. Aujourd'hui dans ce cadre-là tâtonne et à l'occasion des 10 ans de la fusion je propose que nous clarifions avec des statuts enfin établis et sans ambiguïté. Je mets au défi quiconque ici, de dire quelles sont les compétences de la communauté de communes et quels sont les statuts et j'espère d'ailleurs dans la pochette que nous avons eu que nous aurons l'ensemble des arrêtés liés aux différentes compétences que nous avons. Alors la question est de savoir quelles sont les compétences que l'on prend entièrement ou pas qu'on ne prend pas, prenons nous par exemple la compétence de la santé, on en a un petit bout, c'est un enjeu majeur qu'il faut structurer. J'y suis personnellement favorable après c'est quelque chose qu'il faut mettre au débat. Si oui ? dans quel cadre et quel périmètre ? sommes-nous les plus compétents pour gérer par exemple un foyer logement dont d'ailleurs Nièvre Habitat s'était débarrassé qui aujourd'hui est un puits sans fond financièrement. Toutes les compétences facultatives, est-ce qu'elles sont primordiales pour le bon fonctionnement de notre communauté ? si oui, alors si oui comment on les priorise ?

2 - sur nos finances dégradées notre communauté de communes connaît une situation financière pré-occupante ce n'est plus un secret cela a été corroboré dans le PV que vous avez tous validé tout à l'heure du dernier conseil communautaire, on est en déficit de fonctionnement, notre encours de la dette est de près de 15 ans c'est deux fois au-dessus de ce qui est admis pour une bonne gestion financière, nos marges de manœuvre sont altérées face au mur d'investissement qui se dresse devant nous, l'aire d'accueil des gens du voyage, l'abattoir et atelier de découpe, la tour du Pouilly Fumé à continuer, j'en passe il est prévu aussi de revoir la fiscalité des ordures ménagères, probablement des gagnants mais aussi des perdants avec une part d'incitatif ça devait se mettre en place avant les élections mais transférer à notre sagacité à cette nouvelle assemblée, nous sommes passés par ailleurs à côté de trop de subventions je pense au financements européens pas demandés pour les derniers travaux de la Tour du Pouilly Fumé, on passe à côté de 250 000 euros et sur la crèche, en travaillant en lien plus étroit avec la Région nous aurions pu obtenir plus, je suis bien placé pour le savoir donc il y a un redressement des comptes sévères à revoir qui questionne jusqu'au mode de fonctionnement de notre communauté de communes. Il faut aborder la question de la mutualisation et surtout la mettre en œuvre comme nous l'invite fortement la chambre régionale des comptes à le faire

3 - sur la transparence des décisions il y a des sujets, des dossiers qui méritent plus qu'un passage en conseil communautaire, c'est l'exemple du sujet de l'abattoir en est un, tout le monde est conscient de l'importance et de l'intérêt de l'outil. La manière dont les choses ont été présentées ont pu générer des tensions le monde l'a vu, des incompréhensions, des décisions pas comprises, des incertitudes dans la pertinence des décisions à prendre, un sentiment parfois injuste de cachoterie, un huis clos a même été requis pour aborder le sujet ici même et si nous devons assumer des décisions difficiles, courageuses et impactantes sur notre budget, tout doit être mis sur la table pour éclairer la connaissance de chaque élu communautaire car la confiance de la parole du Président n'est pas suffisante. Je le dis d'autant plus facilement que je connais les difficultés structurelles de l'abattoir depuis des années, que j'ai contribué à son redémarrage il y a quelques semaines en apportant une aide exceptionnelle de la Région. Sur ce dossier je m'engage, je sais que c'est un dossier qui fait débat, je m'engage vraiment à tout mettre sur la table sur l'état financier de la SCIC dont nous sommes maintenant actionnaire afin de voir dans quelle mesure nous engager financièrement dans ce qui s'apparente à être le seul projet de notre mandat si nous n'obtenons pas des aides très très exceptionnelles, c'est quand même un billet de 12, 13, 14, 15 millions d'euros à prévoir, on ne les a pas aujourd'hui et on ne peut même pas emprunter du fait du surendettement que j'ai indiqué tout à l'heure

4 – sur la transparence des décisions, nous devons assumer ensemble les décisions à prendre ou ne pas prendre au sein de notre communauté de communes et pas les imposer à nos structures satellites. Je sais que ça fait débat, notre agence de développement économique par exemple devra se concentrer sur son nom, accompagner nos entreprises, les créateurs d'entreprises, les porteurs de projets, aller chercher de nouveaux investisseurs ni plus ni moins et c'est déjà beaucoup, en aucun cas je n'imposerais à cette agence de subventionner un club sportif ou d'entrer au capital d'une société. Je le répète nous ne devons pas déguiser nos subventions, nos interventions, c'est oui ou non, à la communauté de communes soyons prêts à assumer les oui mais pas à l'agence de développement économique qui doit se concentrer sur son cœur de métier

5 - sur la liberté du vote des élus communautaires, j'ai été frappé à la sortie de plusieurs conseils communautaires lors du dernier mandat où des élus me disaient tu sais Hicham je suis d'accord avec toi, s'il avait eu un vote à bulletin secret, tu aurais été plus suivi, j'aurais voté comme toi. J'espère que ça va se vérifier tout à l'heure mais j'ai une proposition simple pour permettre la liberté à chacun de voter ce qu'il souhaite, sans pression, sans stigmatisation, sans remontrance, sans rancune, c'est le vote par boîtier électronique qui sera généralisé, ça se fait dans beaucoup de collectivités de notre taille. A terme plus de vote à main levée mais par boîtier électronique à bulletin secret ou non, à vous de le définir et je proposerai de le généraliser pour le mettre en œuvre le plus rapidement possible et au plus tard de l'inscrire au budget 2027

6 - sur l'équilibre entre les communes, je souhaite être un président d'équilibre entre l'ensemble des communes de notre territoire, l'ensemble des élus. S'il faut reconnaître le caractère structurant de Cosne, de nos chefs lieux ou anciens chefs lieux de canton, chaque commune doit trouver sa place et il n'y a pas dans mon esprit de grands ou de petits élus sauf par la force de la nature évidemment. La preuve en est, cela fait des années que l'élu Cosnois que je suis se bat pour que nous mettions en place

un fonds de concours issu du budget communautaire pour vous aider dans vos projets et renforcer le lien entre la communauté de communes et les communes qui la composent. Regardez le PV que vous avez validé tout à l'heure et vous verrez que je l'ai encore demandé lors du vote du budget, je propose que dans le pacte financier que nous adopterons d'ici six mois, c'est une obligation légale, nous inscrivions dans le marbre une somme de 100 000 euros c'est 20 000 euros pour chaque commune pour la durée du mandat pour l'aménagement d'espaces publics en centre bourg, d'espaces de jeux, de travaux dans les logements, sur du patrimoine bâti, des lavoirs etc vous avez des projets. Et puis je souhaite aussi que ce qui avait été amorcé sous la communauté de communes Loire et Nohain et stoppé avec la fusion, soit finalisé ce serait que justice, la suppression de l'allocation compensatrice payée par plusieurs de nos communes et si la fusion n'avait pas été faite cela fait des années que cet impôt aurait été supprimé, de fonds de concours pour les communes, l'allocation compensatrice et je viens à ma conclusion M. le doyen »

M. VANDARD : « Oui il faut conclure maintenant. »

M. BOUJLILAT : « Ces impôts versés seront les impondérables de nos constructions budgétaires et je terminerai en vous disant si vous permettez, en trois phrases, que pour faire tout ça, favoriser le consensus, permettre l'équilibre, redresser les comptes de la communauté de communes porter un projet d'équilibre entre nos communes aller chercher les financements il faudra un président pratiquement à temps plein. Je suis pas maire et vous le savez, cette fonction à extrêmement chronophage et si ce soir vous m'accordez votre confiance vous saurez compter sur un président également vice-président de Région ce qui est un atout au regard de notre situation financière, je me mettrai en retrait total mon activité professionnelle, je ne conçois pas en effet qu'être cadre d'entreprises à temps plein et président de Coeur de Loire soit possible et la force aussi que je peux nous apporter c'est le lien direct avec l'exécutif régional et les fonds européens dont elle est autorité de gestion mais aussi les très bonnes relations avec le président du Département de la Nièvre dont je ne suis pas en opposition politique, on en a besoin. Alors voilà mes chers collègues, ce qui me motive avec sérénité pour faire vivre comme vous notre beau territoire car on partage tous cet objectif, je veux travailler avec vous toutes et tous et pas avec quelques-uns je n'ai pas souhaité, c'est important que je le précise, de conciliabules, de démarchage auprès des élus, chacun pourra en témoigner, je n'ai promis aucune vice-présidence en échange d'un vote, l'avenir de notre territoire se place de mon point de vue au-delà de ces considérations, j'ai préféré plutôt vous écouter pour faire appel à votre confiance pour une gouvernance responsable, apaisée, respectueuse, transparente et consensuelle mes chers collègues c'est ma conclusion je vous remercie de votre attention et monsieur le doyen de votre patience. »

M. VANDARD donne la parole à M. COINTAT pour le même temps de parole.

M. COINTAT : « Je vous remercie et bien à mon tour. Bonsoir chers collègues je suis face à vous ce soir pour me présenter au poste de président de Coeur de Loire, fonction que j'occupe depuis 2020. Comme en 2020 nous serons deux à nous présenter et les mêmes, je tiens à souligner que durant ces presque six années, les échanges entre nous ont été fournis, réguliers et cordiaux. Tout d'abord pour ceux qui ne me connaissent pas, ma façon de procéder est la suivante : je participe à un maximum de commissions, toutes, quand mon agenda le permet et suis au quotidien aux côtés des services de la collectivité, également présent à vos côtés dans vos communes pour tout sujet quand vous m'invitez, j'ai toujours la volonté au-delà d'être présent, de rechercher le consensus qui nous permettra d'avancer. Je resterais accessible et à l'écoute. Mon engagement est le suivant : nous finalisons nos grands projets du mandat 2020-2026, nous avons terminé le grand chantier de l'harmonisation des tarifs et des prestations de la collectivité, nous avons dix ans pour le faire à compter du 1er janvier 2017, nous avons réalisé une étude sur le développement économique que nous devons maintenant mettre en œuvre, nous poursuivons le chantier bien sûr de la crèche pour une livraison en septembre ou octobre et nous avançons bien sur les travaux de la tour du Pouilly Fumé pour une réouverture en août. Nous aurons quelques défis au-delà des projets : l'abattoir de Cosne, j'y reviendrai, la piscine de Donzy, les centres sociaux de Cosne, Donzy mais surtout retrouver une capacité de financement absorbé par les grands projets. Nous devons donc immédiatement après les élections rechercher des pistes d'économie pour que comme dans bien

des communes, nous puissions retrouver des marges de manœuvre. Précision attendue sur l'abattoir alors ce n'est pas un secret l'abattoir est vétuste et présente des résultats négatifs depuis quelques années sauf il y a deux ans où nous étions proche de l'équilibre. Plusieurs raisons à cela, l'outil est vétuste et nécessite un entretien coûteux et nous aurons besoin d'un atelier de découpe pour améliorer sa rentabilité, les études depuis environ 10 ans le montrent. J'ai lu les questions posées aux candidats que nous avons reçus, que nous détenions 49% ce qui est fort erroné puisque la collectivité détient 26% des parts de la SCIC, ensuite c'est la gouvernance on a été aussi bien sûr questionnés sur la gouvernance. Les collectivités au total détiennent 38% avec quatre sièges, un siège pour Cœur de Loire, un pour la mairie de Cosne, un pour le Conseil Départemental et puis un pour l'agglomération de Nevers, ensuite 42% des parts sont détenues par les bouchers et anciens bouchers, 11% par les éleveurs et quelques actionnaires privés complètent donc la majorité est bien représentée par la profession qui détient le plus grand nombre d'actions et nous avons parfaitement notre place. Nous avons été questionnés sur les votes électroniques, alors bizarrement on aura les mêmes sujets Hicham et moi puisque nous avons respecté les questions qui nous ont été posées. Alors je n'ai jamais réfléchi à cette méthode, je vous l'avoue, j'aurais pu aussi reprendre ça comme argument mais parce que tout simplement personne ne l'a jamais évoqué mais jamais jamais alors forcément on ne s'adresse pas à Hicham comme on s'adresse à moi peut-être mais ça je vous l'avoue je suis sincère donc je n'ai pas ressenti le besoin après avoir rencontré pratiquement tous les élus depuis les élections donc nous pouvons demander un vote à bulletin secret c'est possible ça a rarement été le cas et nous pouvons aborder le sujet mais personnellement je vous avoue que je ne l'attends pas et heureusement. Je n'ai jamais caché mes opinions, je n'ai pas l'impression, je n'ai pas le sentiment que les élus que j'ai rencontrés depuis les élections aient envie de le faire mais c'est un sujet ouvert. Le soutien aux petites communes, alors évidemment je rappelle quand même parce que j'ai entendu plein de choses mais que je suis maire d'une petite commune donc je suis favorable à un fonds de concours à condition de pouvoir mettre en face une ligne budgétaire donc ça c'est on appelle la responsabilité de chacun il ne s'agit pas de promettre des choses il faut en face mettre des chiffres. Je suis également favorable à la révision des attributions de compensation sujet que je vous proposerai de mettre à l'ordre du jour dès le début de notre mandat. La gouvernance de l'Adeb, question très technique qui m'a étonné puisque qui autour de la table connaît parfaitement la gouvernance de l'Adeb ? vous allez l'apprendre mais pour l'instant c'est sans doute assez vague notamment pour les nouveaux élus. La stratégie de développement économique a mis en évidence l'efficacité de pouvoir séparer le vice-président au développement économique de Cœur de Loire et le président de l'Adeb j'y suis favorable. Si je suis élu c'est l'organisation que je proposerai. S'agissant de la transparence des décisions, alors à mon sens elle n'a pas besoin d'être renforcée, elles font l'objet de délibération reprenant les décisions du Président prises par délégation en toute transparence c'est à dire que toutes les décisions qui sont prises par délégation sont listées et ensuite nous devons délibérer et les approuver donc vous les avez toutes. Améliorer l'implication, ça a été évoqué je ne pensais pas devoir répondre à ce genre de question. Les commissions sont animées par les vice-présidents et les services, quelquefois par moi, elles se veulent dynamiques et interactives, nous proposerons de les ouvrir systématiquement en visio et enfin je proposerai de les réduire le nombre de 13 à 7. Garantir l'équilibre entre les communes, nos communes sont toutes différentes et toutes considérées de la même manière et surtout sans les opposer ou les comparer. En ce qui concerne les finances, après avoir entendu pendant cinq ans que la communauté de communes était d'une richesse presque indécente à chaque conseil communautaire, à chaque vote du budget alors que nous cumulions des excédents de fonctionnement antérieurs prévoyant de financer nos grands projets et après avoir réalisé un emprunt de 2,5 millions d'euros en fin d'année dernière, j'ai entendu que nous étions en grand danger financièrement. Et bien il n'en est rien mes chers collègues, il y a encore quelques semaines, un directeur de banque qui nous a financé a qualifié notre structure de solide. Nous savons cependant que nous devons chercher des pistes d'économie pour dégager de l'excédent de fonctionnement nous permettant de nous désendetter et de financer les prochains projets que nous définirons ensemble. Pour conclure, je vous propose donc de me faire confiance pour présider notre collectivité, je serai à l'écoute de tous, des problèmes nous en rencontrons quelle que soit la taille de la commune et travaillons ensemble de façon démocratique sans nous opposer mais dans la construction d'une nouvelle équipe de vice-présidents que je souhaiterais composer de 9 personnes pour être impliqués au quotidien auprès de moi et des services de Cœur de Loire.

Pour terminer et pour éviter de donner le sentiment de chercher un poste à tout prix je vous propose que celui qui perdra les élections à la présidence de Coeur de Loire ne soit pas candidat à un poste de vice-président je vous remercie. »

Chaque candidat s'étant exprimé, nous allons procéder au 1^{er} tour.

A l'appel de votre nom vous déposerez votre bulletin dans l'urne et signerez la feuille d'émargement. Pour des raisons pratiques Bertrand FLANDIN et moi-même allons voter les premiers.

M. VANDARD : « Nous allons maintenant procéder au dépouillement. »

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Hicham BOUJLILAT	13
Sylvain COINTAT	38

M. Sylvain COINTAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé.

M. COINTAT : « Avant de reprendre le déroulé de notre conseil communautaire d'installation, je voulais remercier le président de séance pour ses travaux ainsi que notre secrétaire, notre benjamin, qui finira par plus l'être mais pour l'instant. Bien sûr, je voudrais tous vous remercier modestement, il n'y a pas de gloire à tirer de tout ça. Hicham aurait été un excellent président aussi, c'est comme ça, c'est la démocratie. Donc, je vous remercie tous vraiment beaucoup de votre confiance. Je remercie de leur nombreuse présence, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, les anciens élus, les spectateurs et puis les nombreux agents. C'était important pour eux de connaître la future organisation de notre collectivité. Et donc, je vous dirai simplement que je serai en être digne et responsable. Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour et la première chose que je voudrais vous proposer ce soir, ce ne sera que d'élire les vice-présidents et pas les autres membres du bureau. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de le reporter à la session prochaine. »

Aucune opposition dans l'assemblée.

Détermination du nombre de Vice-présidents

Le Bureau de l'Etablissement Public est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT est déterminé par l'organe délibérant (à la majorité absolue des suffrages exprimés), sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de celui-ci, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (**soit 11 maximum**).

Cependant, l'organe délibérant peut, à **la majorité des deux tiers des suffrages exprimés** fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Loire, la limite étant atteinte, le nombre de Vice-Présidents ne saurait excéder 15.

Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9.

Je vous informe de l'arrivée du maire de Saint-Quentin sur Nohain, M. Michael Samson, qui va prendre son siège et nous allons reprendre le pouvoir qu'avait Anne-Marie CHENE.

Il est procédé au vote selon les mêmes modalités que celles pratiquées pour l'élection du Président et procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
POUR	48
CONTRE	3

Le nombre de postes de Vice-Présidents sera de 9.

Election des Vice-Présidents

M. COINTAT : « Conformément aux articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les Vice-Présidents, les éventuels autres membres du bureau et moi-même constitueront le Bureau Communautaire.

Nous allons donc procéder au déroulement du vote dans l'ordre (1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, 3^{ème} Vice-Président ...).

Il m'appartiendra d'attribuer les délégations par voie d'arrêté une fois leur mandat au sein du Bureau Communautaire commencé.

Pour le bon déroulement du scrutin nous procéderons comme précédemment.

- **Election du 1^{er} Vice-Président, qui pourrait être délégué au développement économique**

ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 1er Vice-Président.

Est candidat : M. Yannis BONNET

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Yannis BONNET	47

M. Yannis BONNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er Vice-Président.

- **Election du 2^e Vice-Président, qui pourrait être délégué aux ressources humaines, aux finances, au juridique et à la commande publique**

ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 2ème Vice-Président.

Est candidat : M. Patrick BONDEUX

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Patrick BONDEUX	48

M. Patrick BONDEUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème Vice-Président.

- **Election du 3^e Vice-Président, qui pourrait être délégué au développement touristique et à l'attractivité résidentielle**

ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 3ème Vice-Président.

Est candidat : Mme Nathalie LIEBARD

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Nathalie LIEBARD	47

Mme Nathalie LIEBARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3ème Vice-Présidente.

- **Election du 4^e Vice-Président, qui pourrait être délégué à l'éducation à l'environnement, à l'assainissement et aux rivières**

ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 4ème Vice-Président.

Est candidate : M. Christian ETIENNE et M. Pascal KNOPP

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Christian ETIENNE	19
Pascal KNOPP	32

Mme Pascal KNOPP ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4ème Vice-Président.

- **Election du 5^e Vice-Président, qui pourrait être délégué à la Petite Enfance, à la restauration scolaire et au portage de repas à domicile**

ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 5ème Vice-Président.

Est candidate : Mme Martine LEROY

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23
Mme Martine LEROY	44

Mme Martine LEROY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 5ème Vice-Présidente.

- **Election du 6^e Vice-Président, qui pourrait être délégué à la prévention, à la collecte et au traitement des déchets**

ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 6ème Vice-Président.

Est candidat : M. Anthony GUIMARD et Mme Jocelyne VERNAUX

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Anthony GUIMARD	6
Jocelyne VERNAUX	45

Mme Jocelyne VERNAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 6ème Vice-Présidente.

- **Election du 7^e Vice-Président, qui pourrait être délégué à la mobilité, à l'habitat, à l'attractivité médicale et au SCOT**

ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 7ème Vice-Président.

Sont candidats : Mme Carole TABBAGH-GRUAU

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	19
Nombre de bulletins nuls	
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Mme Carole TABBAGH-GRUAU	34

Mme Carole TABBAGH-GRUAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 7ème Vice-Présidente.

- **Election du 8^e Vice-Président, qui pourrait être délégué au réseau des médiathèques et à l'école de musique**

ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 8ème Vice-Président.

Sont candidats : M. Christophe GUIGNEMENT

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	18
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Christophe GUIGNEMENT	34

M. Christophe GUIGNEMENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8ème Vice-Président.

- **Election du 9^e Vice-Président, qui pourrait être délégué aux bâtiments, au réseau des piscines et au parc informatique**

ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 9ème Vice-Président.

Est candidat : Mme Anne-Marie CHENE et Mme Agathe PERNOLLET

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Anne-Marie CHENE	25
Agathe PERNOLLET	25

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il est procédé à un 2^e tour :

2e tour	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Anne-Marie CHENE	25
Agathe PERNOLLET	27

Mme Agathe PERNOLLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 9ème Vice-Présidente

M. COINTAT : « Avant que je continue, est-ce qu'il y a des prises de parole, des demandes de prises de parole des vice-présidents nouvellement élus ? Est-ce qu'il y a des prises ou des demandes de parole d'autres personnes de l'Assemblée ? Je vous le redemanderai à la fin mais vous pouvez d'ores et déjà prendre la parole ? »

Aucune prise de parole.

Lecture de la charte de l' élu local

M. COINTAT : « Conformément à l'article L5211-6 du CGCT, immédiatement après élection des Président, Vice-Président et autres membres du Bureau, je dois procéder à la lecture de la Charte de l'Elu local conformément à l'article L 1111-1-1.

- 1- Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- 2- L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4- L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- 6- L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- 7- Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- 8- L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
- 9- Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
- 10- Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
- 11- Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.
- 12- Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
- 13- Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
- 14- Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 (Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues).

Une copie de cette charte sera remise à chaque Conseiller ainsi que les articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du CGCT consacrés aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Une copie de cette charte ainsi que des articles portant sur les conditions d'exercice des mandats vous a été remise. »

Avant de clore la séance, je vous repose la question une dernière fois, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Patrick ?

M. RAPEAU : « Félicitations au nouveau bureau. Par ici dans notre groupe on rigole depuis tout à l'heure mais quand je vous regarde, vous avez tous des têtes, on se demande si vous allez à un enterrement ou si vous avez pris vraiment un engagement pour rentrer en prison. On a parlé tout à l'heure qu'il y avait des problèmes de difficultés financières, mais ça c'est de la blague. Mais par contre, essayez d'être un peu souriant, qu'on puisse faire des belles photos. Allez, bon courage à tous ! »

M. COINTAT : « Merci Patrick ! Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ? Je regarde bien, non ? Alors juste une petite chose, c'est vraiment très pratique. Pour les nouveaux élus, vous avez vu qu'il était possible lorsqu'on a un conseil de déposer, quand vous avez des fêtes, les invitations, et comme ça, ça permet de toucher toutes les communes.

Voilà, à mon tour, je félicite l'ensemble des élus, je les remercie pour la sérénité des votes, et puis je vais passer le micro à M. BONDEUX. »

M. BOUJILAT : « Est-ce que l'on a la date du prochain conseil ? »

M. COINTAT : « Oui le 7 mai, vous pouvez le noter, mais vous aurez l'invitation avec vos suppléants, évidemment. Mais on ne sait pas encore le lieu. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

M. BONDEUX : « Donc juste pour conclure, et comme Neuvy est heureux de vous accueillir, pour ceux qui sont habitués et qui connaissent comment ça se termine, et pour les nouveaux, vous allez découvrir qu'à Neuvy, on sait accueillir. Donc ce que je vous propose, c'est qu'on termine par le verre de l'amitié et tout ce qui va avec. Voilà, bonne soirée à tous ! »

Fin de séance à 22h00.

M. Sylvain COINTAT,
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

M. Bertrand FLANDIN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.